

Progressivement, la presse révèle des vérités que j'ai dites en conseil de Communauté ou sur ce blog, il y a 18 mois !

Il y a 15 jours, c'était les révélations du *Canard Enchaîné* à propos du député Depierre, ami de Michel Dufraisse, et auteur de la scandaleuse loi sur l'Euro 2016, faite « sur mesure » et « sur commande » pour légaliser l'apport d'argent public au profit de quelques hommes d'affaires... Avec la complicité de VRD, venue spécialement soutenir cette loi.

Tout cela, je vous l'avais dit...

Récemment encore, le journal *Le Monde* diffusait l'info suivante, et hier le site *www.localtis.info* renchérissait !

Lisez attentivement ces deux articles, car ça aussi, je l'avais dit sur le financement des stades, et j'avais dénoncé à l'époque le fait que l'Etat allait pour cela piller l'enveloppe du CNDS au détriment des projets des petites communes et des petits clubs sportifs ! Je l'avais dit, et l'UMP en chœur prétendait que c'était faux !

Alors maintenant, si même David Douillet (qui n'est pas spécialement connu pour être un intellectuel de gauche...) le dit... c'est que ça doit être vrai !

### **Article paru sur LEMONDE.FR avec AFP le 26 janvier 2012 :**

#### **Euro 2016 : l'Etat "n'aurait pas dû avoir besoin de contribuer" pour les stades**

Le ministre des sports, David Douillet, a déclaré jeudi, lors de sa présentation des vœux au monde du sport, que l'Etat "n'aurait pas dû avoir besoin de contribuer à la construction ou à la rénovation des stades" en vue de l'Euro 2016 de football qui aura lieu en France.

"Logiquement, l'Etat n'aurait pas dû avoir besoin de contribuer à la construction ou à la rénovation des stades. Le milieu aurait dû être plus mature et avoir le bon sens du bon père de famille d'investir dans les stades", a déclaré David Douillet, qui a succédé Chantal Jouanno à la tête du ministère des sports le 26 septembre 2011. Le ministre des sports a notamment estimé qu'une partie des droits de télévision perçus par les clubs professionnels aurait dû être réinvestie dans les enceintes sportives.

"Les sommes perçues ont atteint jusqu'à 600 millions d'euros [par an]. Une partie aurait dû être réinvestie dans la rénovation ou la construction", a avancé David Douillet, selon qui "il faudra peut-être une loi pour obliger les clubs à le faire". L'Etat a débloqué 158 millions d'euros sur quatre ans, pris sur l'enveloppe du Centre national du développement du sport (CNDS) pour la rénovation ou la construction des onze enceintes qui accueilleront l'Euro 2016. L'Etat contribue

également à des travaux d'aménagement, à proximité des stades.

Le 30 juin 2011, Chantal Jouanno avait en outre annoncé le déblocage de 10 millions d'euros pour la rénovation du Parc des Princes à Paris, en dehors de l'enveloppe des 158 millions d'euros.

### **Article paru sur le site [www.localtis.info](http://www.localtis.info) le 7 février 2012 :**

#### **Euro 2016 : les collectivités redoutent la facture**

"L'Association nationale des élus en charge du sport souscrit aux propos du David Douillet sur le financement de l'Euro 2016 de football qui risque de coûter plus d'un milliard d'euros aux collectivités concernées.

La position exprimée "à titre personnel" par David Douillet sur le financement de la construction et de la rénovation des stades de l'Euro 2016 de football fait réagir l'Association nationale des élus en charge du sport (Andes). Le 26 janvier, le ministre des Sports avait déclaré : "L'Etat n'aurait pas dû avoir à financer la rénovation et la construction des stades [de l'Euro 2016]." (Lire notre article du 26 janvier ci-contre). Dans un communiqué du 2 février, l'Andes partage "la vision de monsieur le ministre sur le football professionnel qui n'a pas réservé une part des importantes ressources issues des droits télévisuels pour financer aux côtés des collectivités locales la rénovation des stades". Pour l'association, sur les 1,7 milliard d'euros d'investissements prévus, "ce sont 168 millions d'euros de l'Etat (CNDS, Centre national pour le développement du sport) et très certainement plus d'un milliard pour les collectivités territoriales qui seront consacrés à la rénovation" des stades. Soit une part beaucoup plus importante qu'annoncée (lire notre article du 21 avril 2011 ci-contre). Et l'Andes de conclure : "Cette situation laisse à penser que le concept de la privatisation des recettes et de la socialisation des dépenses demeure, et qu'il est grand temps d'y mettre fin. Il s'agit pour les collectivités territoriales de consacrer leurs moyens et leurs priorités en faveur de la correction des différentes inégalités d'accès au sport notamment en milieu rural."

Lens à la peine, Nancy renonce :

La position du ministre des Sports et la réaction de l'Andes arrivent alors que le financement de la construction et de la rénovation des stades de l'Euro 2016 soulève de nombreuses questions.

Le 24 janvier au Sénat, Patrick Lefas, président de la troisième chambre de la Cour des comptes, faisait remarquer à propos de la charge "liée à l'organisation de l'Euro 2016 de football, pour laquelle le CNDS sera le vecteur de la contribution de l'Etat, [que] le prélèvement exceptionnel prévu pour la période 2011-2015 devrait permettre de lever au maximum 120 millions d'euros. Or cette somme est inférieure à la participation annoncée par l'Etat à hauteur de 168 millions d'euros". Outre le recours au fonds de roulement du CNDS, un amendement au projet de loi de finances pour 2012 de Bernard Depierre proposait de porter de 0,3% à 0,36% le prélèvement sur les mises engagées auprès de la Française des jeux de façon à rassembler la somme prévue. Un amendement voté en séance à l'Assemblée mais supprimé par le gouvernement dans le texte définitif.

Et sur les sites prévus pour accueillir l'Euro 2016, la situation n'est guère plus enthousiasmante. A Lille, l'adaptation du stade en construction aux nouvelles normes parasismiques pourrait faire grimper la facture de 96 millions d'euros. A Lens, on envisage le transfert du bail emphytéotique du club vers les collectivités (conseils régional et général et communauté d'agglomération) de façon à ce que celles-ci deviennent maîtres d'ouvrage et financent les travaux. Le Racing club de Lens - actuel titulaire du bail emphytéotique du stade, propriété de la ville - est en effet jugé incapable d'emprunter les sommes nécessaires. Des problèmes qui ne se posent plus à Nancy. Admise parmi les hôtes de l'événement, la communauté urbaine du Grand Nancy a renoncé le 16 décembre dernier à l'organisation de l'Euro 2016. En cause : des "surcoûts, non prévus dans l'appel d'offres, [qui] représentaient une charge financière cinq à huit fois supérieure au plafond fixé par le cahier des charges". Et si partenaires publics et privés ne jouaient pas dans la même équipe ?

Jean Damien Lesay"